

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la présente délibération n'entre pas dans le champ de la délégation susvisée,

DÉCIDE :

OBJET : Liste des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5000 K € HT

Le conseil d'administration approuve la passation d'un marché de prestations d'agence de voyage, hébergements et services associés auprès de l'UGAP, pour un montant estimé à 5,3 M € HT/ an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université